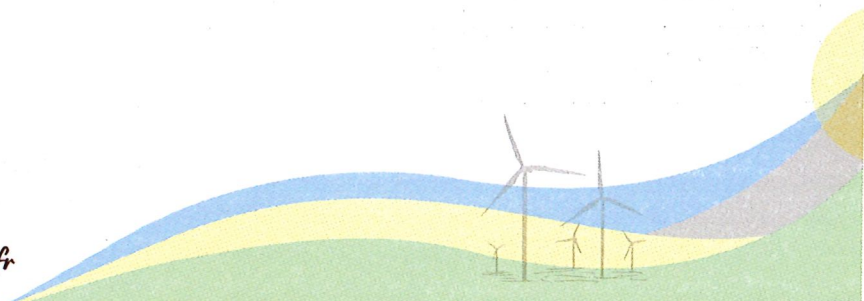


Communauté de Communes
de la Plaine du Nord Loiret
www.cc-plaine-nord-loiret.fr

Réunion de Conseil Communautaire

12 février 2026

PROCÈS-VERBAL



Avants-propos

L'an deux mil vingt-six, le 12 février, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 5 février 2026, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches-les-Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Gommune	Titulaire / Suppléant	Prénom	Nom	Présent	Absent	Procuration à
Andonville	TITULAIRE	Jean Marc	LIROT		X	
Andonville	SUPPLEANT	Sophie	MILLEY		X	
Attray	TITULAIRE	Dominique	GAUCHER		X	
Attray	SUPPLEANT	Michel	GRANDEMAIN	X		
Bazoches-les-Gallerandes	TITULAIRE	Alain	CHACHIGNON	X		
Bazoches-les-Gallerandes	TITULAIRE	Danielle	CHATELAIN	X		
Bazoches-les-Gallerandes	TITULAIRE	Olivier	LEBRET	X		
Bazoches-les-Gallerandes	TITULAIRE	Annick	DECOUX	X		
Bazoches-les-Gallerandes	TITULAIRE	Serge	THIBAUT	X		
Bazoches-les-Gallerandes	TITULAIRE	Emmanuelle	GAZANGEL		X	
Boisseaux	TITULAIRE	Patrick	CHOFFY	X		
Boisseaux	TITULAIRE	Valérie	LEBLOND	X		
Charmont-en-Beauce	TITULAIRE	Delphine	PRUNET	X		
Charmont-en-Beauce	SUPPLEANT	Stéphane	MALON		X	
Chatillon-le-roi	TITULAIRE	Céline	DUPRE	X		
Chatillon-le-roi	SUPPLEANT	Jean	BESNARD		X	
Chaussy	TITULAIRE	Pierre	ROUSSEAU	X		
Chaussy	SUPPLEANT	Eugénie	BACHELARD		X	
Crottes-en-Pithiverais	TITULAIRE	Daniel	POINCLOUX	X		
Crottes-en-Pithiverais	SUPPLEANT	Jean-Claude	CHANTEAU		X	
Erceville	TITULAIRE	Bertrand	POISSON	X		
Erceville	SUPPLEANT	Nicole	RIDEL	X		
Greneville-en-Beauce	TITULAIRE	Jean Louis	BRISSON	X		

Greneville-en-Beauce	TITULAIRE	Carole	SANTERRE	X		
Jouy-en-Pithiverais	TITULAIRE	Martial	BOURGEOIS	X		
Jouy-en-Pithiverais	SUPPLEANT	Daniel	MONCEAU	X		
Léouville	TITULAIRE	Christine	PETIT	X		
Léouville	SUPPLEANT	Joël	BALLOT		X	
Oison	TITULAIRE	Sophie	REGNIEZ	X		
Oison	SUPPLEANT	Angéline	CAILLETTE		X	
Outarville	TITULAIRE	Michel	CHAMBRIN	X		
Outarville	TITULAIRE	Roselyne	LACOMBE		X	Pouvoir à Michel CHAMBRIN
Outarville	TITULAIRE	André	VILLARD		X	Pouvoir à Patrick CHOFFY
Outarville	TITULAIRE	Chantal	IMBAULT	X		
Outarville	TITULAIRE	Béatrice	LALUCQUE	X		
Tivernon	TITULAIRE	Delphine	BRUCHET	X		
Tivernon	SUPPLEANT	Éric	FLEUREAU		X	

Le compte-rendu de la dernière séance (11 décembre 2025) est approuvé à l'unanimité.

Le conseil communautaire désigne Monsieur Pierre ROUSSEAU comme secrétaire de séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ordre du Jour

1. Office de Tourisme du Grand Pithiverais - Budget 2026

Le budget 2026 de l'Office de Tourisme du Grand Pithiverais est présenté à l'assemblée.

Ce dernier fait ressortir une participation financière de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret d'un montant de 3 euros / habitant soit un total de 21 000 euros environ (cotisation inchangée par rapport à 2025).

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'approuver le budget 2026 de l'Office de Tourisme du Grand Pithiverais,
- D'approuver la cotisation financière de 2026 de la CCPNL à hauteur de 3 € /habitant.

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	2	23			

Arrivée de Madame Delphine BRUCHET à 18h10.

2. Analyse financière 2025 – Budget Principal et mise à jour du PPI

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2026, une analyse financière de l'année 2025 est présentée à l'assemblée.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement mis à jour avec les projets de l'année 2026 ainsi qu'une prospective financière sont également proposés aux élus.

3. Encaissement d'une recette exceptionnelle du Centre Instructeur Nord Loiret

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5111-1 relatif aux services unifiés,

Vu la convention de service unifié d'instruction des Autorisations du Droit des Sols signée le 23 octobre 2018 entre les Communautés de Communes du Pithiverais (CCDP), du Pithiverais-Gâtinais (CCPG) et de la Plaine du Nord Loiret (CCPNL) et leurs communes membres signataires ainsi que les délibérations concordantes des conseils communautaires desdites communautés de communes approuvant les termes de ladite convention, respectivement en date du 13 décembre 2017 (CCDP), 22 février 2018 (CCPG) et 21 novembre 2017 (CCPNL),

Vu la délibération n° 2025-50 du 03 avril 2025 relative au reversement de l'excédent d'investissement aux trois Communautés de communes du Nord Loiret,

Considérant les modalités de fonctionnement de la mise à disposition de service auprès des communes signataires telles que définies au sein des conventions de service unifié,

Considérant que l'article 6.2 de ladite convention prévoit que « après validation du Comité de Pilotage, des excédents d'investissements cumulés pourront être reversés aux trois communautés de communes selon la répartition initialement appliquée lors des paiements »,

Considérant l'excédent d'investissement de clôture au 31 décembre 2024 de 15 623,24 €,

Sur avis du Comité de Pilotage ADS réuni le 24 février 2025, il est proposé de reverser aux Communautés de communes, l'excédent d'investissement à hauteur de 15 000 €, proportionnellement à leur nombre de communes instruites par le service unifié d'instruction des Autorisations du Droit des Sols,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'encaissement d'une recette exceptionnelle de la part du Centre Instructeur Nord Loiret d'un montant de 1 693,50 €,

- D'imputer la recette sur le compte 1068 (recette d'investissement).

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	2	24			

4. Tarification du séjour été 2026 de l'accueil de loisirs

L'accueil de loisirs propose un séjour du lundi 27 au vendredi 31 juillet 2026 à destination des 6- 11 ans (du CP au CM2) pour 20 enfants à Bérou-la-Mulotière (28).

Le coût du séjour est estimé comme suit (hors personnel) :

	Budget séjour 2026 20 enfants Le Moulin de la Mulotière 1 directrice 2 animateurs
Hébergement + activités + pension complète + taxe de séjour	6 592,00 €
Transport Fraizy	1 360,00 €
Total budget séjour	7 952,00 €
Coût réel par enfant	397,60 €

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De fixer les tarifs pour ce séjour comme suit :

Quotient familial	Participation familiale Séjour 2026
QF < 100	166,00 €
100 à 500	203,00 €
501 à 1000	240,00 €
1001 à 1500	258,00 €
1501 à 2000	295,00 €
QF > 2000	313,00 €

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	2	24			

5. Avis sur l'enquête publique – Projet Parc éolien sur la commune de Bouzonville-aux-Bois

Le Parc Éolien de la Maison des Champs a transmis un dossier de demande d'autorisation environnementale concernant le projet d'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Bouzonville-aux-Bois.

Ce projet concerne une commune de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret (Attray) située dans le périmètre de 6km autour de l'installation projetée.

Il est donc demandé au conseil communautaire de formuler un avis sur ce dossier.

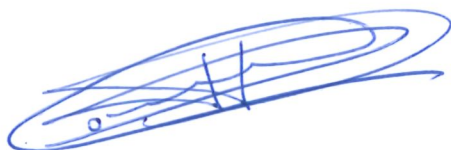
Le conseil communautaire n'a pas souhaité formuler d'avis concernant ce point.

6. Affaires diverses

- ✓ PLUi : Une fois les documents validés définitivement, un exemplaire du PLUI comprenant les documents règlementaires et la carte de la commune sera distribuée dans chaque mairie. Les élus souhaitent également faire remonter leurs appréciations quant à la qualité de leurs échanges avec le commissaire-enquêteur, qu'ils ont trouvé décevants.
- ✓ Diagnostic CTG : En vue de la signature de la nouvelle Convention Territoriale Globale (2026-2031) avec la CAF, le cabinet d'études MOUVENS à terminer la réalisation d'un diagnostic du territoire de la CCPNL. Ce diagnostic a pour but de dresser un état des lieux de l'offre de services existante sur le territoire et d'identifier les besoins et problématiques rencontrés par les habitants. Il sera présenté aux nouveaux élus qui devront ensuite décider des actions à inscrire dans la nouvelle CTG. Toutefois le diagnostic sera envoyé par voie dématérialisée aux élus actuels pour information.

Fin de la séance à 19H10.

Le secrétaire de séance
Pierre ROUSSEAU



Le Président
Martial BOURGEOIS

